



Déclaration relative au choix des cours de langues modernes

Je soussigné(e) _____ (2)

chef de famille, tuteur, personne à qui est confiée la garde (1)

de l'élève _____ (2)

inscrit(e) en _____ année

déclare avoir pris connaissance des dispositions légales et réglementaires en matière de choix des langues modernes, et demande pour l'élève précité(e) :

Langue I : NEERLANDAIS ANGLAIS (1)

Annexe II

Pour l'inscription en 1A : la 1^{ère} langue moderne suivie à l'école primaire était :

NEERLANDAIS ANGLAIS (1)

Le décret du 13/07/98 portant sur l'organisation de l'Enseignement Fondamental impose que la première langue moderne choisie à l'école primaire soit poursuivie durant la première année du secondaire. (Toutefois, en cas de demande de changement, le responsable de l'élève déclare par la présente avoir été informé des difficultés d'apprentissage que cela pourrait entraîner pour l'enfant).

Pour tout changement de langue moderne entre l'école primaire et la première année de l'enseignement secondaire, veuillez justifier en quelques mots les motivations liées à ce changement :

Date: _____

Signature: _____

(1) Biffer les mentions inutiles (2) Nom et Prénom